

QUE FAIT LA POLICE ?

Observatoire des Libertés Publiques

Bulletin intérieur d'information ▶ Mensuel ▶ Numéro 109 ▶ Février 2005

DROITS ET DEVOIRS

Depuis le 21 avril 2002, les policiers ne cessent de proclamer qu'ils ont des droits. Une façon comme une autre de faire savoir qu'ils sont devenus les tuteurs de la démocratie française – de ce qu'il en reste, en tout cas. A quand la Déclaration des droits de la police et des devoirs des citoyens ? Pour la confrérie des joyeux compagnons du maintien de l'ordre, il va de soi qu'il ne faut en rien critiquer leur comportements faute de quoi, il aurait outrage, et peu-être rébellion. Peut-on encore dire tranquillement que sans droit à l'outrage il n'y a pas d'hommage possible ? Plus la police sait faire peur et plus elle s'attribue de pouvoirs. Comme l'exprimait si bien Akenaton, du groupe IAM, le 1er février 2004, sur France 2 « Un peuple qui a peur se gouverne beaucoup plus facilement ! » C'est ainsi que le pays des Droits de l'homme devient peu à peu le pays des droits du policier. Ce qui permet de mettre les libertés entre parenthèses. Il y a de quoi être préoccupé mais nos concitoyens qui, comme l'affirmait de Gaulle, auraient tendance à être des veaux, ne sont pas encore réellement inquiets. Qu'ils sachent bien, répétons-le ; que lorsque les policiers parlent de leurs droits, il y a fort à craindre pour les droits de l'homme.

MAURICE RAJSFUS



Ordre blanc

Le 6 janvier, à Paris, un avocat pénaliste réputé, Maître Ursulet, se rend en scooter de son domicile au palais de Justice où il plaide au procès des Ecoutes de l'Élysée. Il se trouve que cet avocat est Martiniquais, et donc noir de peau, ce qui ne facilitera pas le contrôle d'identité auquel il est soumis. Le ton monte car l'avocat n'admet pas d'être tutoyé. Il est alors menotté dans le dos et conduit au commissariat de police, où il est attaché à un banc, avant d'être jeté dans une cellule, tout en subissant des violences et des propos pour le moins déplacés. On ne veut pas en-

tendre ses explications et, malgré ses protestations, on lui interdit de téléphoner. C'est l'arrivée d'un officier de police judiciaire qui permet de mettre fin à ce dérapage. Pour la préfecture de police, l'avocat aurait grillé quatre feux rouge et insulté les policiers, après avoir refusé de les suivre de son plein gré. L'avocat a porté plainte, soutenu par le bâtonnier du Barreau de Paris, qui en fait une question de principe : « C'est l'occasion de faire un exemple sur ce genre d'affaires qui se multiplient. » (Source, *France-Info* et *Libération*, 21 janvier 2005)

Les braves gens

Le zèle policier n'a pas de limite, jusqu'à passer outre la sacro-sainte loi. Les policiers de la PAF, en poste à Roissy, sont coutumiers du fait. Les 8 et 9 janvier, quatre jeunes mineurs ont eu à souffrir de la bonne volonté sécuritaire de ces braves gens, dans la zone d'attente de l'aéroport. Un garçon âgé de 10 ans a été réexpédié vers Yaoundé, au

Cameroun, et une petite fille de 4 ans renvoyée en Centrafrique – l'un et l'autre avaient des parents qui les attendaient sur le sol français. Par ailleurs, deux adolescents congolais (un garçon et une fille), tous deux âgés de 14 ans, étaient retenus en zone d'attente, avec menace d'expulsion. (Source, *Le Monde*, 11 janvier 2005)

CORBEAU CRS – Le corbeau de la CRS 30 de Metz est officiellement connu. C'était bien un « collègue. » Placé en détention provisoire depuis le 20 décembre 2004, ce policier risque cinq ans de prison. Tout au long de l'année 2004, cet aimable fonctionnaire avait envoyé une trentaine de lettres d'insultes, à caractère raciste et homophobe aux CRS de son unité. Bien que faisant l'objet d'une suspension administrative conservatoire, le corbeau bénéficie néanmoins du maintien de son traitement. En attendant son passage devant le Conseil de discipline. (Source, *L'Est Républicain*, 24 décembre 2004)

POUR NOTRE SURVIE
N'OUBLIEZ PAS DE RENOUVELER
VOTRE ADHÉSION À L'OBSERVATOIRE
DES LIBERTÉS PUBLIQUES

IL EST VIVEMENT RECOMMANDÉ DE PHOTO COPIER CE PETIT BULLETIN POUR ÉLARGIR SA DIFFUSION. DE TEMPS À AUTRE CONTINUEZ À NOUS ENVOYER UN CARNET DE

Que fait la police ?

Dans la nuit du 31 décembre au 1er Janvier, 333 voitures ont été incendiées à travers la France. En Ile de France, plus de deux cents voitures ont été brûlées. A quoi servent donc les policiers qui quadrillent les banlieues, pourraient s'interroger les bons esprits ?

Un mort !

Dans la nuit du 11 au 12 janvier, une patrouille de la BAC intervient dans les locaux de l'IUT de journalisme de Bordeaux pour interpellé deux cambrioleurs qui s'intéressent aux ordinateurs. L'un d'eux sort un pistolet à grenailles, et l'un des deux policiers ouvre le feu et le tue, tout en blessant l'autre à une jambe. (Source, *La Liberté de l'Est*, 13 janvier 2005)

Faudrait savoir...

Il paraît que la délinquance serait en baisse. Mais, paradoxe, les crimes et délits sont en hausse. C'est ce qui ressort d'un rapport rendu public, le 14 janvier, par le ministère de l'Intérieur. Pour la seule région Ile-de-France, 5.094 personnes ont été placées en garde à vue, en 2004, soit 24% de plus qu'en 2003. Alors ? (Source, *Métro*, 18 janvier 2005)

La peur

Le 4 janvier, un jeune homme qui cambriolait un appartement, à Vitry-sur-Seine (94), s'est jeté par la fenêtre depuis le 4ème étage, pour échapper aux policiers. Il a été admis dans un état grave à l'hôpital. Ce n'est pas la première fois que la peur du policier conduit à de telles extrémités des petits délinquants qui n'ont pas mérité la peine de mort. (Source, *Métro*, 6 janvier 2005)

Tranquillité

A Saint-Denis (93), le nouveau maire (PCF) regrette les difficultés de recrutement pour la police nationale. D'où proposition de création de dix postes d'agents de sécurité sur la voie publique, tout en confirmant la création d'une « direction de la tranquillité publique. » C'est nouveau, ça vient de sortir. (Source, *Le Journal de Saint-Denis*, 5 janvier 2005)

Troc

Trois policiers, dont un commissaire, ont été placés en garde à vue, à Marseille, le 11 janvier. Ces braves défenseurs de la veuve, de l'orphelin et, éventuellement, de la moralité, sont impliqués dans une affaire liée à l'exploitation d'un club d'échangisme. L'ennui, c'est surtout que cette affaire « frise le proxénétisme. » (Source, *Libération*, 12 janvier 2005)

Sympa

Merci au généreux correspondant de Villejuif (94), qui nous a fait parvenir, anonymement, un courrier chargé de timbres...

Braves policiers sétois

Le 1er décembre, des policiers de Sète procèdent à une interpellation musclée, sans motifs véritables. Les deux jeunes, objet d'une apparente provocation policière, ont sans doute le tort de se prénommer Nadir (21 ans) et Aïssa (16 ans). Ils sont poursuivis pour outrage et rébellion à agents. Le plus jeune des deux garçons, qui ne supporte plus d'être régulièrement harcelé, lance à l'un des policiers : « On en a marre de se faire agresser. Vous venez nous faire chier en bas de chez nous, alors qu'on ne fait rien de mal. » Il n'aurait pas dû se laisser aller dire cela. Aïssa est aussitôt plaqué contre un mur, reçoit des coups de poing, puis tabassé avec les matraques Tonfa. Les deux frères sont ensuite menottés et frappés ainsi entravés. Un habitant du quartier témoigne : «

Trois policiers, plutôt balaises, s'acharnaient sur les deux jeunes. Les coups qu'ils portaient étaient très violents. Les gamins avaient les mains dans le dos et les policiers leur tapaient la tête contre les murs. C'était du racisme. Quand j'ai voulu m'interposer, les policiers m'ont menacé de représailles... Nous allons écrire au procureur. » Par ailleurs, l'un des deux frères a voulu porter plainte au commissariat, au lendemain de cette agression mais sa plainte n'a pas été enregistrée - les policiers lui conseillant d'écrire au procureur. De son côté, le commissaire de police de Sète s'est contenté de reprendre la version de ses hommes, niant les violences, tout en soulignant qu'on leur avait manqué de respect. (Source, *L'Hérault du Jour*, 15 décembre 2004)

Convivialité au commissariat

Le ministère de l'Intérieur met l'accent sur la compassion dont devrait bénéficier les victimes. Qu'en est-il dans les commissariats ? L'accueil y est fréquemment déplorable. Exemple. Un chef d'entreprise, agressé la veille, se présente le 26 novembre, à 16 heures, au commissariat de Nanterre (92) après avoir vu un médecin. Premier obstacle à l'interphone où l'on interroge l'intrus sur le motif de sa visite. Une fois à l'intérieur, on lui demande d'attendre. A 17 H 45, la victime trouve enfin le bureau qui enregistre les plaintes. On lui demande d'attendre encore car les fonctionnaires

ont autre chose à faire. Vers 19 heures, las d'attendre, la victime quitte les lieux, très amer : « Je sors, je n'ai pas déposé plainte, mon oeil tuméfié me fait mal, mon crâne meurtri me fait mal, l'accueil réservé au commissariat de Nanterre à une victime de violences fait mal, pour moi et pour les autres. » Ce n'est pas là un exemple isolé. A la fin octobre, une salariée d'une entreprise de Suresnes a dû se déplacer deux fois et passer près de cinq heures au commissariat local avant de pouvoir déposer plainte pour le vol de son ordinateur professionnel. (Source, *Le Parisien*, 21 décembre 2004)

Police pénitentiaire

En 2003, le ministre de la Justice, Dominique Perben, sans doute jaloux des exploits de la police nationale et du GIGM, avait créé les équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS). Ce corps d'élite étant constitué d'une nouvelle variété de gardiens de prison, chargés de réprimer les révoltes dans les établissements pénitentiaires, Pierre Truche, président de la Commission nationale de déontologie de la Sécurité (CNDS) s'est récemment ému des « violences illégitimes injustifiables, inadmissibles », commises à la Centrale de Moulins, le 24 novembre 2003 suite à une prise d'otages, terminée pacifiquement. Ce jour là, prenant le relais des matons, une quarantaine de ces ERIS, venus tout spécialement de Lyon, Dijon et Paris, intervenaient, encagoulés et armés, dans cette prison. D'après le rapport confidentiel de la CNDS, que s'est procu-

ré Libération, il paraît « fortement probable que les gardiens gradés de Moulins sont intervenus cagoulés au quartier disciplinaire, avec une grande violence... et dans une atmosphère délétère de concurrence avec les ERIS. »

Alors que la CNDS recommandait « l'exercice de poursuites disciplinaires, non seulement contre les agents mais d'abord contre les responsables et gradés de l'établissement, dont la passivité a permis les débordements », on concède, au ministère de la Justice, qu'aucune sanction n'a été prise. Pourquoi ? L'inspection de l'administration pénitentiaire n'a rien trouvé à redire, au motif que les caméras n'avaient filmé aucun acte de violence. Désormais, au-delà de cette agression, comment s'étonner du comportement de voyous chez ces hommes que l'on recrute pour réprimer ? (Source, *Libération*, 3 janvier 2005)

La police n'était pas là

La police veille, mais pas nécessairement là où elle pourrait être utile.

■ Le 8 janvier, deux hommes casqués et armés ont pu dérober 20.000 euros au bureau de poste de Bezons (95). Ils se sont ensuite enfui tranquillement à bord d'une moto.

■ Toujours le 8 janvier, à Antony (92), le braqueur d'une bijouterie, armé et masqué a abandonné son butin - estimé à 75.000 euros - sur le quai du RER, et a pu prendre la fuite, après qu'un voyageur l'eût signalé aux agents de sécurité de la RATP. (Sources, *20 Minutes* et *Métro*, 10 janvier 2005)

T'AS PAS 10 EUROS ? NOUS AVONS BESOIN DE SURVIVRE. CE SERAIT SYMPA DE RENOUELLER VOTRE ADHÉSION À L'OBSERVATOIRE DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Strasbourg : banalité répressive

Les policiers strasbourgeois continuent à dérapier gravement. Le 13 décembre, vers 18 heures, un jeune Africain, étudiant en 3ème année au Pôle européen de gestion et d'économie (PEGE), sort de son cours en compagnie de plusieurs étudiants français, et discute avec eux sur le trottoir. A ce moment, une voiture de police s'arrête et un policier en sort puis se dirige vers le groupe. Ce policier s'adresse uniquement à l'étudiant Africain : « Police nationale, contrôle d'identité. » Lequel n'a sur lui que sa carte d'étudiant qu'il présente. Le policier va vers son véhicule avec ce document puis revient, en disant : « Ça va mal pour vous car votre titre de séjour est expiré depuis le 8 octobre ! » Le policier passe alors les menottes aux poignets de l'étudiant et le conduit à la Police de l'air et des frontières du Port du Rhin. Là, on lui prend ses empreintes, on pratique une analyse d'urine et on lui donne un comprimé pour qu'il aille à la selle, aux fins d'examen. L'étudiant rencontre ensuite un avocat commis d'office, qui le rassure, et lui dit que son dossier de renouvellement du titre de séjour étant en cours, il serait libéré le lendemain

matin. Ensuite, les policiers accompagnent l'étudiant au commissariat central où il passe la nuit. Le lendemain matin, les policiers de la PAF viennent chercher ce « délinquant » possible vers 6 heures du matin et le menotent de nouveau avant de reconduire dans les locaux de la PAF. Suit la rédaction d'un PV où un policier accuse l'étudiant d'avoir voulu fuir lors de l'interpellation. Ce qui est faux. Les étudiants Français, présents lors de l'arrestation sont prêts à en témoigner. C'est alors que les policiers prennent enfin contact avec la préfecture où on leur confirme que l'étudiant avait bien déposé sa demande de renouvellement du titre de séjour étudiant. L'étudiant africain est remis en liberté le 14 décembre et reste très marqué par sa mésaventure. Est-ce terminé ? Le 15 décembre, le responsable du Centre Bernanos téléphone à la PAF où on lui répond sèchement que la police avait fait son travail, avait même respecté la loi, et avait ses raisons de contrôler uniquement cet Africain, parmi tout un groupe d'étudiants. Pas raciste la police ? (Source, Information par Internet et courrier reçu le 3 janvier 2005)

Amitié douteuse

Deux policiers, un adjoint de sécurité et un gardien de la paix, en poste au commissariat de police du 3ème arrondissement de Marseille, viennent d'être révoqués pour avoir « péché par excès de confiance et naïveté. » En fait, ces excellents fonctionnaires étaient compromis dans un trafic de voitures volées servant à transporter de la drogue. Au cours du procès, le 16 décembre 2004, devant la 7ème chambre correction-

nelle, pour « corruption passive », il est apparu que ces policiers avaient reçu quelques barrettes de hasch en remerciement des services rendus. L'avocat, qui plaidait la relaxe, tentait d'expliquer que « la remise de ces barrettes intervenait dans un climat d'amitié... » Un an de prison avec sursis pour le gardien de la paix et sept mois, toujours avec sursis, pour l'adjoint de sécurité. (Source, *La Provence*, 17 décembre 2004)

« Ta mère, la salope ! »

Le 20 novembre 2004, rue Saint-Polycarpe, à Lyon, la police intervient dans une bagarre entre jeunes. La violence policière se déchaîne : coups de matraques, coups de pieds dans la tête (deux jours plus tard, une flaque de sang était toujours visible). Un couple de passants, qui tente de comprendre, est également agressé ; bilan : une dent cassée. Au commissariat du 1er arrondissement, les deux jeunes sont de nouveau frappés et insultés : « Sales bougnoules ! sales Arabes de

merde ! Ta mère, la salope ! » Un peu plus tard, un inspecteur proposera à l'un d'eux : « Fais comme si de rien n'était. On ta rien fait. Dès que tu sortiras on te cassera plus les couilles dans le quartier. » Il n'en reste pas moins que les policiers ont porté plainte pour « violence en réunion sur personnes dépositaires de l'autorité publique, outrage et rébellion. » La Commission nationale de déontologie est saisie. (Source, *Résistons en - semble*, janvier 2005)

Policier bricoleur

Entre novembre 2002 et mars 2004, un policier en poste à Nîmes fréquente assidûment les magasins de bricolage *Leroy-Merlin* de la région marseillaise pour y voler surtout des objets de décoration. Sa technique consistait à acheter un accessoire et à en voler un autre en même temps. Il revenait ensuite avec le ticket et se faisait rembourser l'ob-

jet payé. Préjudice pour *Leroy-Merlin* : 6.238 euros. Sanction dérisoire pour ce policier travailleur », comme le décrit son avocat. Verdict : cinq mois de prison avec sursis... qui ne seront certainement pas inscrits au casier judiciaire du policier. Ce qui lui permettra sans doute de rester dans la Grande maison. (Source, *La Provence*, 8 janvier 2005)

INDÉCENCE POLICIÈRE – Le 18 décembre à Nantes, alors qu'un convoi mortuaire approche de l'église, un véhicule de police, toutes sirènes hurlantes, se met en travers de la route, et les fonctionnaires exigent que le cercueil soit sorti du fourgon, et contrôlé en pleine rue. Pourquoi ? Les scellés réglementaires n'avaient pas été fixés par un officier de police, avant le départ pour l'église et le crématorium. Devant les passants médusés, les policiers dégagent les fleurs et posent les scellés qui avaient été oubliés. (Source, *Le Parisien*, 23 décembre 2004)

Joli coeur

Le chef de la police municipale de Courbevoie (92) a été relevé de ses fonctions, à la mi-décembre. Le brave défenseur de l'ordre local avait été jugé pour des faits remontant à 1999. Mis en examen pour « harcèlement pour obtention de faveurs sexuelles par personne abusant de l'autorité de sa fonction », il a été condamné à six mois de prison avec sursis. (Source, *Le Parisien*, 23 décembre 2004)

France, terre d'accueil...

Les lois Sarkozy de mars 2003 sont peu à peu appliquées, et même durcies par Dominique de Villepin. C'est le cas pour ce qui concerne les visites, lors d'un mariage, d'une naissance ou d'un décès, dans les familles d'immigrés non communautaires. L'ambition est de transformer les maires en auxiliaires de la police, lors de la vérification des attestations de séjour, avec de lourdes implications financières frappant les visiteurs – si, toutefois, ils obtiennent l'indispensable visa. Pour le GISTI : « C'est pire que les lois Pasqua ! » (Source, *Le Monde*, 10 janvier 2005)

Suicide

Le 25 octobre, un adjudant de gendarmerie, âgé de 49 ans, commandant la brigade de Mordelles (35) a mis fin à ses jours, dans son bureau, avec son arme de service. (Source, *L'Essor de la gendarmerie*, décembre 2004)

Sans douceur

Le 28 décembre, la police déloge rudement les grévistes de l'entrepôt du groupe textile suédois H et M, du Bourget (93), en lutte pour leurs salaires. (Source, *La Liberté de l'Est*, 29 décembre 2004)

Libération

Le 1er janvier 2005, un millier de détenus, libérés en vertu de la loi d'amnistie, ont été littéralement jetés dehors, alors que les structures d'accueil n'étaient pas informées. Encore plus grave, parmi ces « bénéficiaires », des détenus sans papiers ont été promptement expulsés par les soins de la police. (Source, *Le Parisien*, 1er janvier 2005)

Au viol !

La cour d'appel de Paris a condamné à quatre ans de prison ferme un policier violeur. En février 2001, ce défenseur de l'ordre public avait administré à l'une de ses collègues du GBH (Droque du viol) avant d'abuser d'elle. Lors d'un premier procès, le salaud avait écopé d'une peine de cinq ans ferme. En appel, le 15 décembre, la peine a été ramenée à quatre ans. Espérant encore voir réduire cette sanction, le policier va se pourvoir en cassation. (Source, *Sud-Ouest*, 6 décembre 2004)

Sécuritaire spectacle

Le 3 janvier, Dominique de Villepin signait une circulaire où il demandait à ses services de procéder à des contrôles d'identité massifs devant certains collèges et lycées des zones dites « sensibles. » Opération effectuée le 6 janvier. Cette véritable descente de police, qui s'est déroulée à la sortie de 1 800 établissements, avec le concours de 8 000 policiers et gendarmes n'a eu que de maigres résultats, si l'on oublie la peur suscitée. Il y a eu une centaine d'interpellations, dont 85 pour possession de drogue, quelques grammes d'herbe -ce qui n'a pas empêché un « journaliste » de France 2 d'expliquer sans hésiter que l'opération avait permis l'arrestation de « 75 trafiquants de drogues » Pour le reste, une quinzaine de garçons étaient trouvés en possession d'un vague canif de poche.

Pour la seule ville d'Orléans, où Dominique de Villepin était venu parader, il y avait 300 CRS autour du ministre, plus des policiers armés sur les toits. D'après les images vues à la télévision, sur Arte et France 2, il était possible de voir des gendarmes accompagnés de chiens.

Cette « opération nationale de sécurisation » a été jugée comme « un coup de pub » par les policiers du syndicat Alliance, « Un grand spectacle, une opération d'affichage. » Pour le président de l'Union syndicale des magistrats « Quand l'Etat n'a plus les moyens d'agir, il donne dans l'agitation, la publicité, les actions symboliques. » Pour le syndicat de la magistrature, « c'est une opération de pure communication... On ordonne aux parents d'abdiquer leurs prérogatives » (Sources, *Libération*, 6 et 7 janvier 2004 + images télé).

Education surveillée

Il apparaît que la vaste descente de police du 6 janvier dernier, devant les collèges et lycées, a été parfaitement improductive. Dans de nombreux cas, des élèves ont été interpellés pour « infraction au code de la route ». Comme les policiers n'avaient pas vraiment de « délinquants » à se mettre sous la dent, il a bien fallu donner des explications – comme l'a fait le préfet des Vosges : « Cette mobilisation s'inscrit dans un souci de protection de la population scolaire, de diminution de la délinquance de voie publique, et a permis de créer des contacts privilégiés avec les forces de sécurité. » Toujours est-il que cette intervention a été loin de provoquer l'enthousiasme.

Un élève de 4ème du collège Stendhal de Fosses (95), lâche, tout à trac : « C'est du flicage, les gendarmes feraient mieux de chercher les bandits. » A la sortie du collège Alain Fournier d'Orléans, où le ministre de l'Intérieur était venu parader, un élève s'énerve à la vue du déploiement policier : « On va à l'école pour apprendre, pas pour se faire fouiller à la sortie. Avec ces contrôles, on se sent mal. C'est n'importe quoi ! » A Limoges, un policier déçu, lâche : « Peut-être que sur certaines ondes leur a-t-on conseillé de laisser le shit à la maison ! »

(Source, *L'Est Républicain, La Montagne, La Nouvelle République*, 7 janvier 2005)

« L'enfance coupable... »

C'est le titre d'une lettre envoyée à *Libération* par un maître de conférence de Montpellier III. La réflexion de cet universitaire porte sur la brillante opération policière du 6 janvier : « Une haie de policiers le long des grilles d'un collège, des adolescents en rang, leur cartable à leurs pieds, et les chiens policiers qui cherchent de la drogue. Des images faites pour marquer les esprits. Mais pour quel résultat

?... En montrant complaisamment des élèves traités comme des suspects, cette politique accrédite l'idée qu'il faudrait séparer le bon grain de l'ivraie pour retrouver la paix dans les collèges et lycées. Ce n'est plus l'enfance en danger, c'est le retour de « l'enfant coupable », et un grand pas en arrière, à l'époque des colonies pénitentiaires et des écoles de préservation... » Que dire de plus ? (Source, *Libération*, 11 janvier 2005)

J'adhère à l'Observatoire des libertés publiques en tant que membre actif

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

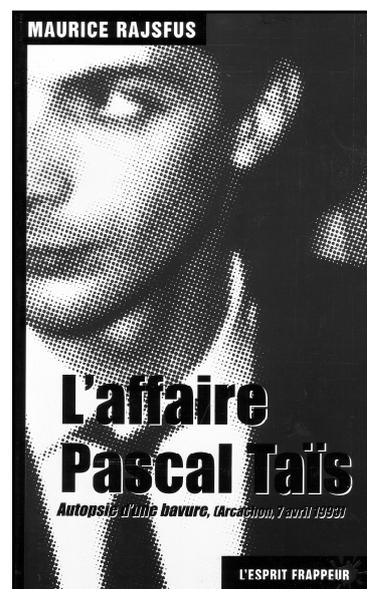
Je joins un chèque de 10 euros (minimum) à l'ordre de l'Observatoire des libertés publiques, comprenant le service de *Que fait la Police?*
7 / 9, Passage Dagorno, 75020 Paris



« On n'est pas des bleus »

La descente policière du 6 janvier devant certains lycées et collèges a déclenché bien des réflexions. Laissons la parole à l'un des commentateurs en colère : « Du bleu gendarme ou du bleu policier, du bleu pandore et du bleu keuf, du bleu schmit, du bleu flic et du bleu cogné, du bleu bourrin, du bleu condé, du bleu poulet du bleu CRS. Du bleu, du bleu, du bleu, en raz de marée... » Et cette conclusion, après l'évocation de la centaine d'interpellations pour des motifs contestables : « Quelle sanction pour Villepin aux motifs de dilapidation de fonds publics et jets dangereux de poudre aux yeux ? » Merci à Pierre Marcelle pour cette charge bienvenue, de plus en plus rare dans notre presse satisfaite. (Source, *Libération*, 11 janvier 2005)

VIENT DE PARAÎTRE L'AFFAIRE PASCAL TAÏS



Le 6 avril 1993, Pascal Taïs est interpellé par des policiers du commissariat d'Arcachon. A l'aube du 7 avril, ce jeune homme de 32 ans est retrouvé mort dans une cellule de dégrèvement – littéralement massacré. Suit une enquête bâclée, où l'instruction s'applique surtout à dégrader les policiers de leurs responsabilités. C'est ainsi que, malgré les plaintes déposées par la famille, deux non-lieux successifs, en 1996 et 2003, vont permettre de sauver l'honneur des forces de l'ordre. Qu'en pensera la Cour européenne des droits de l'homme, saisie en 2004 ? Pascal Taïs fait partie des victimes de la quinzaine sanglante qui avait marqué le retour de Charles Pasqua au ministère de l'Intérieur, à la fin du mois de mars 1993.

L'Affaire Pascal Taïs. Autopsie d'une bavure, de Maurice Rajsfus. L'Esprit Frappeur, décembre 2004, 96 pages, 4 euros.